



SERVICES
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

FORMATION OBLIGATOIRE

RENOUVELLEMENT CARTE PROFESSIONNELLE

! IMPORTANT !

ACTIVITE DE PROTECTION PHYSIQUE DES PERSONNES

INFO
PRÉVENTION
SÉCURITÉ

Pour la formation continue des personnes titulaires de la carte professionnelle « Protection Physique de Personnes », la durée et le contenu du stage de maintien et d'actualisation des compétences sont définis comme suit :

Modules	Objectifs pédagogiques généraux	Objectifs pédagogiques spécifiques	Durée minimale
Gestes élémentaires de premiers secours	Intervenir face à une situation d'accident	Savoir : – Situer le cadre juridique de son intervention ; – Réaliser une protection adaptée ; – Examiner la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie ; – Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'établissement ; – Secourir une victime de manière appropriée.	7 heures
Module juridique	Actualisation des connaissances juridiques sur l'exercice d'une activité privée de sécurité	Maintien et actualisation des connaissances juridiques relatives aux activités de protection physique des personnes, aux activités privées de sécurité et aux conditions d'exercice de la profession, ainsi qu'au code de déontologie. Connaître les dispositions utiles du code pénal relatives notamment à : – La légitime défense ; – L'état de nécessité ; – L'atteinte à l'intégrité physique ; – La liberté d'aller et de venir ; – Les conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de l'ordre (respecter les conditions d'appréhension de l'article 73 du code de procédure pénale) ; – La non-assistance à personne en péril ; – L'omission d'empêcher un crime ou un délit.	4 heures
Module professionnel	Connaître et actualiser les principes fondamentaux	Connaître : – La définition des métiers de la protection rapprochée ; – Le langage et les termes professionnels ; – Les placements ; – Les secteurs d'observation ; – Les cadrans horaires/les zones ; – Le rôle et le placement de l'agent de protection.	1 heure

**LA CFDT,
DES CHOIX, DES ACTES,
ET UN DEVOIR D'INFORMATION !**

CONTACT CFDT
Fédération des services
Omar KERRIOU
06 08 09 28 71
kerriouo@cfdt-services.fr



SERVICES
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

FORMATION OBLIGATOIRE

RENOUVELLEMENT CARTE PROFESSIONNELLE

! IMPORTANT !

ACTIVITE DE PROTECTION PHYSIQUE DES PERSONNES

(Suite)



Module technique	Mettre en œuvre une mission	Savoir : – Préparer une mission de protection ; – Recueillir les informations sur le client ; – définir un dispositif de sécurité en fonction de la menace ; – Le rôle de chaque agent dans un dispositif de protection ; – Préparer les itinéraires et les lieux ; – Les règles de bienséance et le protocole.	2 heures
	Assurer un déplacement	Maîtriser : – Les franchissements de porte ; – Les montées et descentes des escaliers ; – les ascenseurs ; – Les demi-tours et arrêts du client ; – Les restaurants ; – Les salles de réunion et de spectacles ; – La gestion d'un individu menaçant ; – La foule et les serrages de main ; – Les passages de foule en pointe et en V.	5 heures
	Maîtriser les dispositifs embarqués	Savoir gérer l'embarquement et le débarquement d'une personne en fonction de différents scénarios (Plusieurs types de véhicules, plusieurs personnes : Dispositifs 1 + 1 ; 2 + 2 avec ou sans siège ; 3 + 2 avec ou sans siège).	2 heures

Le module relatif à la prévention des risques terroristes (13 heures) mentionné à l'article 4 du décret doit également être suivi.

**LA FORMATION CONTINUE EST DESORMAIS INDISPENSABLE
AU MAINTIEN DE L'EMPLOI !**

**LA CFDT,
DES CHOIX, DES ACTES,
ET UN DEVOIR D'INFORMATION !**



www.cfdt-services.fr